



INFORMATIONS ET REGLEMENT du Vide Greniers

Emplacement avec 1 voiture (6m x 5m) ou Emplacement sans voiture (6m x 3m),

HORAIRES et EMPLACEMENTS :

- 6h30 – 8h30 Accueil des exposants par la rue de la Toscane (suivre fléchage) – entrée interdite sur le site du vide greniers avant 6h30. Dernière entrée 8h30. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide greniers jusqu'à 17h30.
- 9h – accueil des visiteurs (parkings rue de Toscane, rue de Thessalie et parkings privé Koésio)
- 17h30 – fin des visites et des ventes.
- Pas de départ anticipé avant 17h30/18h selon l'affluence, (compte tenu des accès limités dans ces rues).

Les emplacements seront attribués au fil des arrivées par des placiers. Les personnes ayant réservé plusieurs emplacements ou désirant être positionnées ensemble, devront obligatoirement arriver en même temps, ou patienter et se regrouper à l'extérieur, avant de prendre la file d'entrée sur le site.

Si vous avez réservé un grand emplacement (6x5m), un seul véhicule est autorisé par emplacement. Si vous avez réservé un emplacement sans véhicule (6x3m), une seule place de stationnement vous est réservée sur parking proche de l'emplacement (environ 50m).

Merci d'imprimer le mail de confirmation de votre réservation que vous recevez et de la présenter à votre arrivée pour entrer sur le site, et de vous munir de votre pièce d'identité en cas de contrôle des autorités.

BUVETTE ET RESTAURATION

Une buvette et une restauration sont organisées par le club ACC Foot sur place (boissons chaudes et froides, sandwiches, grillades, frites, etc....).

Un café vous est offert par emplacement, sur présentation de cette feuille à la buvette.

CONDITIONS GENERALES

Le Vide greniers est réservé uniquement aux exposants particuliers. La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons par les exposants est interdite. Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement, ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile (notamment en cas d'accident provoqué par tout objet de leur stand).

Aucun déchet ou invendu ne devra être laissé sur l'emplacement, ni sur le domaine public, ni dans les bennes à déchets du vide-greniers, ou celles des riverains ou encore celles des entreprises voisines.

L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que de mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, froid, etc....) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place. Seule une annulation préalable et décidée par les organisateurs, fera l'objet d'un remboursement.

Dans le respect du droit à l'image, le club pourra pour sa propre communication diffuser sur ses propres réseaux, une ou des images de son évènement qui peuvent contenir des personnes non cadrées précisément.

Toute inscription à ce vide-greniers entraîne obligatoirement l'adhésion au présent règlement.